



BRIOUDE, le 9 juin 2026

Le Président

A

CLE du SAGE ALLIER AVAL

Objet : DDAE Digue Lamothe Cougeac – réponse courrier 5 juin

Monsieur le Président,

Pour faire suite à votre courrier en date du 5 juin dernier relatif à l'avis de votre structure concernant la DDAE digue Lamothe Cougeac, je vous prie de trouver ci-après les réponses à vos remarques.

A propos de la partie aval du tronçon n°3, il n'est pas envisageable de ne pas la régulariser. En effet, la modélisation montre qu'elle protège les cultures à proximité. Modifier ce tronçon nécessiterait aussi de reprendre l'étude quasiment au début, ce qui n'est pas non plus une option pour notre EPCI.

Au sujet de la gravière des étangs Chevalier, ce sujet ne concerne pas cette enquête publique.

Espérant avoir répondu à vos interrogations.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président


Jean-Luc VACHELARD

